

## DIPLOME NIVEAU 6 - LICENCE

### 1. REFERENTIEL

---

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social et ses annexes

Livret de formation selon l'annexe IV

Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II

### 2. REPARTITION DE L'ALTERNANCE

---

#### Temps hors employeur

- 1740 heures de formation théorique en Centre de formation
- 420 h de **stage hors lieu d'emploi sur site qualifiant (2 périodes de 6 semaines)**

#### Temps employeur (Contrat 36 mois) :

- 94 semaines environ de temps employeur (incluant les congés payés + 5 jours de révision )

dont 40 semaines de stage prévu au référentiel chez l'employeur **réalisée auprès d'un Maître d'apprentissage Assistant de service social**

### 3. MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

---

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation. en distanciel ou présentiel. (supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés..etc)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre
- 1 livret de formation prévu dans le référentiel permettant les échanges concernant les évaluations des compétences de l'apprenti sur son lieu de stage auquel s'ajoute le livret d'apprentissage permettant les échanges entre le Maître d'apprentissage, les formateurs, l'apprenti et le CFA
- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi
- 1 visite durant le stage hors employeur réalisée par le maître d'apprentissage

## 4. CONTENU – COMPETENCES A ACQUERIR

---

### 4 Domaines de Formation

#### ▶ DF1. Intervention professionnelle en travail social : 650 H

- Instaurer une relation d'aide dans le respect de la singularité de la personne
- Favoriser l'expression de connaissances et de savoirs liés au parcours de la personne
- Recueillir des informations pertinentes sur la situation de la personne
- Analyser la demande et les besoins de la personne
- Evaluer une situation globale dans sa complexité
- Co construire un projet d'accompagnement avec la personne concernée dans une approche globale de la situation
- Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement
- Contribuer à la mise en oeuvre du plan d'actions
- Conseiller les personnes
- Mettre en place une démarche d'évaluation continue et ajuster son plan d'actions

#### ▶ DF2. Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social : 574 H

- Observer et analyser l'environnement social, familial et territorial de la personne ou d'un groupe dans une approche globale et pluridisciplinaire
- Elaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire
- Contribuer à l'élaboration un diagnostic partagé social et territorial
- Contribuer au développement de l'innovation sociale
- Développer et transférer ses connaissances professionnelles
- Assurer une veille professionnelle

#### ▶ DF3. Communication professionnelle en travail social : 248 H

- Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution
- Adapter sa communication professionnelle écrite et orale en fonction de l'interlocuteur et du destinataire
- Élaborer, gérer et transmettre une information dans le respect du secret professionnel
- Rédiger des écrits professionnels
- Concevoir et diffuser une communication adaptée sur le projet d'accompagnement collectif
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

#### ▶ DC4. Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux : 268 H

- Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles
- Développer des actions partenariales et en réseau
- Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires
- S'inscrire dans un travail d'équipe

- Coordonner les acteurs contribuant au plan d'actions
- Assurer un rôle de médiation
- Promouvoir l'accès aux droits, services et dispositifs

## 5. CERTIFICATION

---

### ▶ DC 1 : Intervention professionnelle en travail social:

- Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la période de formation pratique de 2e année:
- Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la période de formation pratique de 3e année.

*Les présentations et soutenance devront obligatoirement permettre d'apprécier chacun des deux modes d'intervention.*

### ▶ DC 2 - Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social:

- 1re épreuve de certification : Présentation d'un diagnostic social territorial ;
- –2e épreuve de certification : Soutenance du mémoire de pratique professionnelle \*

### ▶ .DC 3 - communication professionnelle en travail social:

- 1re épreuve de certification: Élaboration d'une communication professionnelle;
- 2e épreuve de certification: Étude de situation.

### ▶ DC 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux:

- 1re épreuve: Analyse d'une situation partenariale;
- 2<sup>ème</sup> épreuve: contrôle de connaissances sur les politiques sociales.

Chaque domaine est validé séparément : pour valider chacun de ces domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10/20.

*Le candidat doit attester de sa présence aux 1820 heures de formation théorique et 52 semaines de stage prévues dans le référentiel (40 employeur + 12 hors employeur)*

*\*Les épreuves sont mises en place en centre de formation sauf l'épreuve de soutenance du mémoire DC2 mise en place par le recteur d'académie*

## 6. DISPENSES ALLEGEMENT DE FORMATION

---

Les textes officiels prévoient que les candidats fassent l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. Lors de ce positionnement, ils peuvent éventuellement bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Il n'y a plus de dispense ou de passerelle systématique.